



Terrains constructible en indivision depuis 22 ans

Par **coconeuneu**, le **22/02/2015** à **09:48**

Je suis dans l'indivision avec mon frere jumeau depuis le desces de ma mere en 1992. Ces terrains constructible m'avais ete donnees precedement en donation partage par mes parents mais suite a des difficultes financiere de ma mere apres le deces de mon pere j'ai donner cette propriete a ma mere et elle l'a vendue a l'exception de ces terrains quelle a donner a mon frere et a moi avant son deces. Aujourd'hui ces terrains sont dans l'indivision et je ne sais pas ou joindre mon frere car il est parti au Paraguay du a des problems avec la justice Francaise. Que dois je faire pour sortir de l'indivision et vendre ces terrains pour lequel j'ai des acheteurs? Y a t'il un maximum de temps pour une indivision?

Par **domat**, le **22/02/2015** à **10:11**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !